

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, SAN FRANCISCO
SUJET EXPÉRIMENTAL
DÉCLARATION DES DROITS

Les droits ci-dessous sont les droits de toute personne invitée à participer à une étude de recherche. En tant que sujet expérimental, j'ai les droits suivants :

- 1) être informé(e) de ce que l'étude tente de découvrir;
- 2) être informé(e) de ce qui m'arrivera et si les procédures, médicaments ou dispositifs sont différents de ceux qui seraient utilisés dans la pratique courante;
- 3) être informé(e) des risques, des effets secondaires ou des désagréments fréquents et/ou importants des choses qui vont m'arriver à des fins de recherche;
- 4) savoir si je peux m'attendre à tirer des avantages de ma participation et, si c'est le cas, quels pourraient être ces avantages;
- 5) être informé(e) des autres options qui s'offrent à moi et de la façon dont elles pourraient être meilleures ou pires que la participation à l'étude;
- 6) être autorisé(e) à poser des questions au sujet de l'étude avant d'accepter d'y participer et pendant le déroulement de l'étude;
- 7) être informé(e) du type de traitement médical disponible en cas de complications;
- 8) refuser de participer ou changer d'avis au sujet de ma participation après le début de l'étude. Cette décision n'aura aucune incidence sur mon droit à recevoir les soins que je recevrais si je ne participais pas à l'étude;
- 9) recevoir une copie signée et datée du formulaire de consentement;
- 10) ne pas faire l'objet de pressions au moment de décider si je souhaite participer à l'étude.

Le médecin de l'étude vous dira si l'étude de recherche est réglementée par l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (Food and Drug Administration, FDA). Si cette étude est réglementée par la FDA, en vertu de la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (Federal Food, Drug, and Cosmetic Act, FDCA), la FDA peut inspecter et copier tous les dossiers relatifs à ma participation à l'étude.

Si vous avez d'autres questions, vous devez les poser au (à la) chercheur (chercheuse) ou à l'assistant(e) de recherche. De plus, vous pouvez communiquer avec le comité d'examen de l'établissement (CEE), qui est en charge de la protection des participant(e)s aux projets de recherche. Vous pouvez joindre le bureau du CEE en composant le : (415) 476-1814 de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi, ou en écrivant au UCSF Human Research Protection Program, Box 1288, 490 Illinois Street, Floor 6, San Francisco, CA 94143, ou par courriel à l'adresse irb@ucsf.edu.

Veillez composer le (415) 476-1814 ou envoyer un courriel à irb@ucsf.edu pour obtenir des renseignements sur les traductions.